

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF D'HELLEMMES

Convoqué le 11 juin 2026

Le Conseil Consultatif d'Hellemmes composé de 33 membres, s'est réuni

Le 17 juin 2026

Exceptionnellement à la salle du Conseil du Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy (CDG59) situé Z.I. Hellu 1 rue Lavoisier 59260 HELLEMMES suite à la dégradation du lieu ordinaire de ses séances lors des émeutes de juin 2023.

Sous la présidence de **Monsieur Franck GHERBI, Maire Délégué**

Etaient présents :

Monsieur Franck GHERBI, Madame Béverley JOLIET, Madame Sabra BENABBAS, Monsieur Quentin THOMMEN, Madame Dalila BEDJAOU, Monsieur Vincent HOURRIEZ, Madame Patricia TETART, Monsieur Etienne MASSON, Madame Marie-José PLANQUART, Monsieur Guillaume HIPPO, Madame Sandra SMAGGHE, Monsieur Sylvain FLORENT, , Madame Cassandra GRATTE, Monsieur Jimmy CAULIEZ, Monsieur Emmanuel COURTADE, Madame Karine BREBEL, Monsieur Bastien CRAMPETTE, Madame Renée HIPPO, Monsieur Samuel LEFETZ, Madame Evelyne NOVAK, Monsieur Sébastien COCHE, Madame Stéphanie NEYDT, Monsieur Sofiane MANSOUR, Monsieur Lucas FOURNIER, Madame Khadija GORWA-GHOMARI, Monsieur Théophile DENIS, Madame Marie BOUCKNOOGHE, Madame Mireille GABRELLE, Monsieur Philippe GUERARD, Monsieur Jean Jacques CLAEYS

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Mabrouk ZOUAREG a donné pouvoir à Monsieur Franck GHERBI
Madame Aude EVRARD-DEBATTE a donné pouvoir à Monsieur Quentin THOMMEN

Absent :

Monsieur Jean-François WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL CONSULTATIF

Séance du 17 juin 2026
Délibération N° 26/47

OBJET **Solidarités – versement d'une subvention complémentaire à la section Hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille**

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le programme municipal de la Commune associée d'Hellemmes a pour fil rouge la solidarité au profit des plus fragiles et le renforcement du lien social.

La section hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille accompagne au quotidien celles et ceux qui sont en difficultés ou exclus et contribue à la réduction des inégalités sociales, elle joue un rôle important pour faciliter l'accès aux droits des personnes au moment où nombre d'usagers ont de plus en plus de mal à rester en contact avec les administrations notamment du fait de la fracture numérique. Elle met aussi en avant la nécessité de développer des actions qui favorisent la prise en compte de la transition écologique y compris pour mieux lutter contre la précarité.

La section hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille gère aussi l'EHPAD la Sabotière (78 places) qui assure l'accueil et l'hébergement des seniors en perte d'autonomie avec une volonté d'ouverture de l'établissement sur la Ville afin d'en faire un lieu de vie agréable (thé dansant, repas avec les familles pour célébrer l'été, la braderie et les fêtes de fin d'année, projets intergénérationnels avec les enfants des écoles et du collège, des crèches municipales, les animations quotidiennes : ateliers chants, jeux, cuisine).

Par délibération n°26/26 du 6 février 2026, la Ville de Lille a autorisé le versement d'une subvention de 520 000 euros lors du vote de son budget.

Au regard de ses activités, la section hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille sollicite une subvention complémentaire de 642 000 € au titre de l'année 2026.

En accord avec la Commission Solidarités et Politiques sociales réunie le 8 juin 2026 et la Commission Affaires générales, Finances, Cadre de vie et Transition écologique réunie le 10 juin 2026,

Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire de 642 000 euros à la section Hellemmoise du Centre Communal d'Action Sociale de Lille – siret 265 903 500 00196 ;

- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65 fonction 420 article 657363 opération HCCAS 1472.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

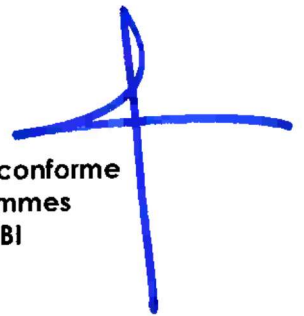
Ne prennent pas part au vote

Messieurs GHERBI et ZOUAREG, membres du Comité de Gestion

Le Secrétaire de séance



**Pour copie certifiée conforme
Le Maire d'Hellemmes
Franck GHERBI**



DÉLIBÉRATION RÉGULIÈREMENT PUBLIÉE
DÉPOSÉE À LA PRÉFECTURE
LE **23 JUIN 2026**
RENDUE EXÉCUTOIRE DE PLEIN DROIT À
COMPTER DE CE JOUR EN APPLICATION
DE L'ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82/623
DU 22 JUILLET 1982 MODIFIANT ET
COMPLÉTANT CELLE DU 2 MARS 1982.